

Personnes âgées et insécurité : le tournant des années 1990
The elderly and insecurity: the turning point of the nineties
Las personas de edad y la inseguridad: el comienzo de los 90

Marie-Marthe Cousineau

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033668ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033668ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cousineau, M.-M. (1993). Personnes âgées et insécurité : le tournant des années 1990. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 101–106. <https://doi.org/10.7202/1033668ar>

Résumé de l'article

À la fin des années soixante-dix et au courant des années quatre-vingt, les études sur la peur du crime ont montré que, pourtant moins victimisés que d'autres groupes d'âges, les aînés se montraient cependant plus inquiets vis-à-vis du phénomène criminel et vis-à-vis des possibilités de victimisation. Leur mode de vie s'en trouvait affecté. Des programmes de sensibilisation et de prévention ont apparemment permis de redonner, au moins dans une certaine mesure, confiance aux personnes âgées. Cependant, les années quatre-vingt-dix voient surgir de nouvelles sources d'insécurité pour les personnes âgées. La menace ne leur est plus étrangère, elle émane de proches : les enfants, le propriétaire, l'intervenant en centre d'accueil. Quelles avenues de solution privilégier pour contrer ce nouveau fléau ? L'intervention pénale constitue-t-elle une solution ?

Personnes âgées et insécurité : le tournant des années 1990

Marie-Marthe Cousineau

En 1968, aux États-Unis, la National Advisory Commission on Civil Disorders déclarait que le sentiment de sécurité personnelle est une condition de base de la qualité de vie et qu'il est influencé par la criminalité plus que par toute autre chose. Une telle déclaration va provoquer une série de réactions en chaîne dont les effets se font encore sentir. À partir de ce moment, en effet, lorsqu'il est question de sécurité, il est quasi systématiquement question de criminalité ; lorsqu'il est question de criminalité, il est question de peur du crime ; et lorsqu'il est question de peur du crime, deux groupes de citoyens sont identifiés comme étant principalement touchés : les femmes et les personnes âgées. C'est de ces dernières qu'il sera question ici, l'occasion nous étant ainsi donnée de mettre en relation deux périodes qui se distin-

guent par un changement radical dans l'appréhension de l'insécurité ressentie ou susceptible d'être ressentie par les personnes âgées et d'examiner les enjeux des derniers développements en la matière, du moins au Québec.

1975-1985 : bilan de recherche

Durant les années 1975-1985, le thème de la peur du crime chez les personnes âgées vient probablement au premier rang des travaux en matière d'insécurité. Les études traitant de cette problématique se multiplient à un rythme que Brillon (1986) qualifie d'inflationniste. Le rapport Figgie (*America Afraid*), publié en 1980, n'est certainement pas étranger à ces développements. On y constate en effet, pour la première fois, que les personnes âgées, pourtant moins victimi-

sées, ont davantage peur du crime que les autres groupes d'âge. Leur mode de vie s'en trouverait complètement bouleversé. Interrogées, nombre d'entre elles affirment se barricader chez elles par peur du crime (Lamarche et Brillon, 1983). À tout le moins, une majorité affirme éviter de sortir seules le soir de crainte d'être agressées (Cousineau, 1987).

Apparaît là un hiatus important, qu'on cherche à s'expliquer. On crée de nouveaux concepts, on distingue entre peur concrète et peur abstraite du crime. Par peur concrète, on entend la peur d'être soi-même victime d'un crime, par peur abstraite une inquiétude diffuse face à la criminalité et à son évolution. La première se mesure par des questions du type : « de quel crime avez-vous le plus peur d'être victime ? » ; « craignez vous d'être

victime de tel ou tel type de crime (suit une liste de crimes)? » ; « est-ce que vous vous empêchez de faire des choses (participer à des activités extérieures, prendre le métro, sortir seul-e le soir) parce que vous avez peur d'être victime d'un acte criminel? ». La seconde s'évalue à partir des questions suivantes : « est-ce que la criminalité vous préoccupe un peu, moyennement, énormément? » ; « jusqu'à quel point vous sentez-vous en sécurité lorsque vous marchez dans votre quartier, le jour? À la noirceur? ».

À ces questions en sont associées un certain nombre d'autres concernant la perception de la criminalité et de son évolution au cours d'une période donnée, au plan local, régional, national. Le sentiment de sécurité — ou plutôt d'insécurité — est lié à l'image de la criminalité, qui s'élabore à deux niveaux distincts (Brillon et autres, 1984). À un premier niveau plus général, plus abstrait, les citoyens, en particulier les citoyens âgés, évaluent que la criminalité a augmenté rapidement au cours des dernières années dans notre société (qui serait une société de violence) et que les criminels qui courent les rues sont, pour la plupart, des récidivistes, des malades, des sadiques, qui n'auraient aucun scrupule à s'en prendre à eux. À

un niveau plus concret et plus familier, les aînés, appelés à évaluer le danger dans leur environnement immédiat, se montrent beaucoup plus optimistes et affirment que la délinquance est beaucoup moins grave dans leur localité que partout ailleurs, ce qui leur permet de se considérer, tout compte fait, relativement en sécurité. Cette dichotomie des représentations selon le degré de proximité du danger, d'un côté s'élabore à partir de sources d'information différentes, d'un autre côté engendre des réactions différentes. L'image peu rassurante que se font les citoyens de l'ampleur et de la gravité du crime dans une optique élargie, régionale ou nationale, prend appui sur la nouvelle criminelle, diffusée de manière souvent alarmiste par une certaine presse à sensation avide de faits divers. C'est principalement en se fiant à cette image que les citoyens choisissent d'adopter un comportement d'évitement afin de se protéger contre la menace que représente le crime dans la société. L'image de la criminalité dans le quartier s'appuie beaucoup plus, quant à elle, sur une expérience quotidienne et sur la connaissance directe que l'on a de l'environnement immédiat. C'est en regard de cette perception que l'on choisit de faire appel à différents moyens techniques de protection préventive ou défensive (renforcement des portes et fenêtres, installation d'un système d'alarme, acquisition d'un chien de garde...) afin d'assurer sa sécurité.

Ainsi sont mis au jour deux types de craintes : d'un côté une crainte mobilisatrice, liée à la peur concrète du crime, qui incite les citoyens à se protéger sans les traumatiser au point de les empêcher de vaquer à leurs activités, d'un autre côté une crainte

destructrice, envahissante, insidieuse, associée à la peur abstraite du crime, qui pousse les gens à changer leurs habitudes, à éviter de sortir seuls le soir, à délaisser la fréquentation de certains endroits et à se priver de certains services (le métro, par exemple) ou de certaines activités et peut même, à l'extrême, provoquer le retrait complet de toute vie en société.

Ce deuxième type de crainte est celui qui menace le plus les personnes âgées. Pourtant, c'est essentiellement en regard du premier type que des mesures sont prises pour les sécuriser, et les policiers sont alors à peu près les seuls intervenants mis à contribution. Les solutions privilégiées consistent à instruire les personnes âgées sur les moyens techniques de se protéger contre une victimisation éventuelle. Une telle orientation donnée à l'intervention auprès des aînés n'est pas fortuite. Elle s'inscrit dans un contexte où l'option prévention en matière de criminalité est en plein essor.

Une inquiétude parmi d'autres

Les craintes manifestées par les personnes âgées envers la criminalité se conjuguent à d'autres, souvent plus vives, qui concernent (par ordre de fréquence) leur santé, la possibilité d'un accident, le risque de manquer d'argent et l'éventualité d'être confiné à la solitude et à l'isolement. En fait, lorsqu'on demande aux gens âgés quel est le problème qui les préoccupe le plus dans leur vie quotidienne, la peur du crime vient en tout dernier lieu. D'un autre côté, plus de 80 % se disent satisfaits de leurs conditions de vie, autant en ce qui a trait à leur santé, à leurs revenus et à leurs conditions de logement qu'en regard des relations



familiales et sociales (Lamarche et Brillon, 1983 ; Cousineau, 1987 ; Laflamme-Cusson et autres, 1988). Ce hiatus, Laflamme-Cusson et autres (1988) l'expliquent ainsi : « ce n'est pas parce que les gens se sentent malades qu'ils se préoccupent tant de leur santé, mais plutôt parce qu'ils redoutent cette perspective ». De la même façon, on dira que ce n'est pas tant parce qu'elles risquent d'être victimes que parce qu'elles se sentent vulnérables et appréhendent les conséquences dramatiques d'une victimisation que les personnes âgées témoignent d'une telle crainte vis-à-vis de la menace, bien peu probable en ce qui les concerne, d'être subitement victimes d'une agression de la part d'un étranger.

1988 : de nouvelles données sur la peur du crime vécue par les personnes âgées

Un dernier constat s'impose. En effet, la mise en relation de deux études réalisées, l'une en 1982 (Cousineau, 1987), l'autre en 1987 (Laflamme-Cusson et autres, 1988), à partir d'un questionnaire semblable et avec deux échantillons comparables de Montréalais, laisse entrevoir que la peur du crime vécue par les aînés s'est atténuée de façon marquée au cours des dernières

années. Les auteures s'interrogent sur la signification des différences observées et avancent qu'étant donné l'attention grandissante dont elles ont fait l'objet au cours de la période, il est possible que les personnes âgées se sentent plus protégées, moins vulnérables.

Les associations bénévoles — Forum des citoyens âgés de Montréal, Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités, Fédération de l'âge d'or du Québec, — qui témoignent de la vitalité des personnes âgées et de leur volonté de se prendre en charge, contribuent certainement à affermir leur position dans la société, et sans doute aussi à les sécuriser.

Ces constatations coïncident avec un déclin de la recherche associant peur du crime et personnes âgées. L'on continue de s'intéresser aux aînés, mais sous un angle différent.

1990 : changement de perspective

Si, tout au long des années quatre-vingt, l'accent était mis sur la peur du crime ressentie par les personnes âgées, depuis quelques années, c'est le thème de l'abus (perpétration d'actes de destruction) et de la négligence (omission d'actes essentiels¹) à l'endroit des aînés qui préoccupe les chercheurs (et, il faut bien le dire, les bailleurs de fonds).

Les sources d'inquiétude sur lesquelles on insiste désormais ne sont plus extérieures, étrangères à la personne âgée : la menace vient de sa propre famille, de son propriétaire, des intervenants en institution. Il n'est plus question d'événements isolés, qui ne regardent que les autres, les imprudents, les malchanceux. La cible n'est plus fortuite ; elle est le

parent, le locataire, le placement en maison d'accueil (Grandmaison, 1988 : 46).

Quant aux abus et aux négligences identifiés, ils se répartissent, par ordre d'importance, entre différentes formes de violences psychologiques ou émotives (assaut verbal, menaces, infantilisation et humiliation, isolement, privation de chaleur humaine ou de relations sociales, aliénation), d'abus matériels ou financiers (utilisation illégale de biens ou d'investissements à des fins personnelles, détournements de fonds, abus de confiance, pressions pour modifier le testament, surfacturation pour des achats ou des réparations) et de violences physiques (infliction délibérée de douleurs physiques, de blessures voire agressions sexuelles) auxquelles s'ajoute, finalement, une surmédication largement répandue² (Grandmaison, 1988).

Clarkson (1988, se référant à Pierce et Trotta, 1986) va jusqu'à parler d'abus social ou collectif se concrétisant par l'indifférence à l'endroit des aînés et par la propagation de stéréotypes tendant à diminuer leur estime de soi et à nier leur identité et leur dignité :

Dans notre société qui valorise la jeunesse, l'indépendance et la productivité, vieillir, ce n'est plus tellement un éprouvantage qu'une déchéance. La peur du vieillissement, de la maladie, de la dépendance, du handicap et de la mort entraîne une somme de préjugés et d'attitudes négatives face aux personnes âgées que Butler (1975) appelle l'âgisme.

Or, poursuit Clarkson, si on passe outre à la ségrégation « forcée » des groupes d'âge, il devient évident que la population dite âgée ne constitue pas en soi un tout homogène et que ses problèmes et besoins varient en fonction de divers paramètres : âge, sexe, revenus, état de santé

(physique et mentale), situation familiale etc.

C'est en fonction de notre contexte social et de nos craintes que l'on perçoit les personnes âgées comme asexuées, incapables de continuer leur apprentissage et leur maturation, réfractaires au travail et dépendantes jusqu'à l'infantilisme. La mise de côté des aînés est encore accentuée, dans notre société, par la mise à la retraite et par des politiques sociales qui auraient tendance à considérer globalement les personnes âgées comme un groupe cible de personnes vulnérables, renforçant de ce fait une marginalité que l'on se donne comme objectif avoué de combattre.

Par ailleurs, on constate que, contrairement aux criminels (qui sont sévèrement jugés par la société, particulièrement lorsqu'ils s'attaquent aux personnes âgées), les abuseurs et les exploiters bénéficient d'une certaine indulgence. D'ailleurs, ici, on ne parle pas de crimes, mais de relations problématiques entre la personne âgée et son entourage familial. Les « tensions » seraient liées à la lourdeur de la tâche qu'impose la charge d'une personne âgée en perte d'autonomie et à l'épuisement, qui en viendraient à dénaturer en quelque sorte les relations (Grandmaison, 1988). L'« insécurité » des enfants face à la perte d'autonomie des parents justifierait qu'on empêche ces derniers de prendre des décisions et qu'on les force à accepter le placement

en institution (Barabé-Langlois, 1992).

En milieu institutionnel, affirmant Couture et Beauvais (1987), les négligences et les abus se produisent surtout quand les intervenants sont mal préparés et doivent s'occuper à regret et à contrecœur des personnes âgées. Le manque de formation entraîne chez les intervenants une méconnaissance des conséquences normales du vieillissement; la frustration produite par la relation avec un client physiquement ou psychologiquement dépendant, confus, sénile ou incontinent peut engendrer chez l'intervenant un sentiment de pouvoir, des attitudes paternalistes déplacées et des comportements agressifs.

Toutes les personnes âgées ne sont pas également sujettes à être victimisées par leurs proches: la personne âgée victime d'abus ou de négligence de la part de son entourage serait ordinairement une femme de plus de 75 ans, en perte partielle ou complète d'autonomie (Forum des personnes âgées de Montréal, 1992)³; plus des trois quarts des gens âgés victimisés dépendent des autres pour les soins d'hygiène personnelle et pour l'accomplissement d'activités quotidiennes telles que l'entretien de la maison et les achats (Grandmaison, 1988). Les per-



sonnes âgées les plus à risque, selon l'expression retenue par Clarkson (1988), seraient donc celles qui sont les plus dépendantes en raison de leur grand âge, de leur état de santé physique ou mental ou de leurs faibles ressources financières. Les personnes du troisième âge ne correspondent que partiellement à cette description. C'est pourquoi l'on parle de quatrième âge. Ce sont les aînés de cette catégorie, qu'on associe ordinairement aux gens de 75 ans et plus, qui seraient les plus à risque.

Et les personnes âgées dans tout cela ?

L'insistance avec laquelle on publicise cette problématique de la victimisation par les proches et par la société et la dramatisation qui l'entoure insécurisent-elles les personnes âgées? Les aînés se sentent-ils aussi concernés par l'abus et la négligence que par la criminalité traditionnelle? Fait remarquable, si on les a beaucoup fait parler sur la peur du crime et sur les autres inquiétudes qui marquent leurs vieux jours à grands renforts de questionnaires et d'entrevues en profondeur, depuis qu'il est question de ce nouveau sujet, on ne les entend plus. Ainsi, dira Grandmaison (1988) :

Les réactions des personnes âgées face aux comportements abusifs exercés à leur endroit se résument en trois points : la peur, la crainte et le silence. Tous les organismes qui se sont exprimés sur cet aspect du problème sont unanimes sur le fait que les personnes âgées ne veulent pas parler des situations d'abus, de violence ou d'exploitation qu'elles vivent. Les raisons pour lesquelles les personnes victimes de situations abusives gardent le silence relèvent de plusieurs ordres d'idées qui peuvent être résumés ainsi : reconnaître et signaler les mauvais traitements équivaudrait pour des parents âgés à reconnaître leur échec dans l'éducation de leurs enfants ; elles se sentent coupables à cause de leur état de dépendance et des soins qu'elles requièrent ; elles ont peur de perdre les seuls liens

affectifs qu'il leur reste ; elles ont peur des représailles ; elles ne veulent pas être placées dans un établissement d'hébergement ; elles ignorent les possibilités d'aide et de recours.

Ce sont donc les professionnels qui dénoncent l'abus et la négligence envers les personnes âgées. Leur discours, émaillé de termes comme concertation, partenariat et prévention, insiste sur le fait que le travail de recherche et d'action en lien avec cette problématique de plus en plus reconnue commande la collaboration et la concertation entre les divers intervenants et les services publics et privés qui s'occupent du soutien à domicile. Le mot d'ordre : permettre aux aînés de « vieillir sans violence »⁴.

Cela se déroule dans un contexte de rationalisation de la distribution des services, de définition de populations cibles à partir de la notion de problème, de coupures budgétaires et de désengagement de l'État... La lutte autour des clientèles à desservir se fait féroce, chacun cherche à faire prévaloir son programme, à assurer la survie de ses services.

À l'heure actuelle, la problématique est définie de façon telle que ce sont les services sociaux qui paraissent le plus susceptibles de répondre aux besoins des aînés. Mais l'obstacle majeur à l'intervention auprès des personnes âgées abusées ou négligées tient aux personnes elles-mêmes. Comme le fait remarquer Gnaedinger (1989), les incidents ont lieu dans l'intimité des familles ou des couples. Les victimes de violence psychologique, économique voire physique sont généralement isolées socialement, dépendent de leurs proches pour leur survie et ne veulent surtout pas être mises en institution. En outre, comme souvent les femmes victimes de violence, elles peuvent ne pas

savoir que les mauvais traitements qu'elles subissent sont des délits aux termes de la loi.

Faudrait-il donc, comme c'est le cas pour les enfants et les femmes victimes de violence, que le système pénal intervienne ? Cette idée fait son chemin. C'est ainsi qu'on déplore le faible nombre de plaintes adressées à police par les personnes âgées et la difficulté de les maintenir. Mais il faut s'interroger sur la pertinence de l'intervention pénale. Plus fondamentalement, on doit se demander quelles seraient les solutions susceptibles d'éliminer les violences faites aux aînés. Les enjeux politiques et sociaux de cette question sont énormes. Il est facile de dire qu'une société qui se respecte se doit d'assurer sécurité et tranquillité d'esprit aux aînés. Mais, comme le souligne Gnaedinger (1989), « le sentier à suivre pour essayer de soulager les personnes âgées victimes de mauvais traitement infligés par leur famille est étroit et plein d'embûches. Si nous portons atteinte à leur droit de choisir leur cadre de vie et les personnes avec lesquelles elles veulent vivre, nous nions leur statut d'adultes. Par contre, si nous permettons qu'on les force à demeurer dans une situation qui peut leur être fatale, nous sommes complices du crime ».

Marie-Marthe Cousineau
École de criminologie
Centre international
de criminologie comparée
Université de Montréal

Notes

- ¹ On doit ces précisions à Clarkson (1988).
- ² Dans le cadre du rapport Rochon, rapporte Clarkson (1988 : 18), plusieurs experts dénoncent la surmédicalisation des personnes âgées, en particulier la prescription fréquente de médicaments qui agissent sur le système nerveux central et visent à « endormir », à « tranquilliser » ou à « calmer ». Parmi les personnes âgées non institutionnalisées, au Québec, poursuit l'auteure, une sur quatre consomme des somnifères et une sur cinq des tranquillisants.
- ³ Le conditionnel est employé à dessein : bien peu d'études empiriques sont disponibles et celles que l'on retrouve portent sur un nombre de cas trop faible pour que l'on puisse s'y référer utilement.
- ⁴ Thème du colloque sur la concertation tenu conjointement par la Fédération des centres locaux de services communautaires et le Forum des citoyens âgés de Montréal, en mars 1991.

Bibliographie

- BRILLON, Y. 1986. *Les Personnes âgées face au crime*. Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- BRILLON, Y., C. LOUIS-GUÉRIN et M.-C. LAMARCHE. 1984. *Les Attitudes du public canadien envers les politiques criminelles*. GRAC, rapport final. Montréal, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- CARETTE, J., et L. PLAMONDON. 1990. *Vieillir sans violence*. Montréal, Presses de l'Université du Québec (collectif d'auteurs).
- CLARKSON, M. 1992. *Problématique de l'abus exercé à l'endroit des personnes âgées*. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- COUSINEAU, M.-M. 1987. *Le Crime, la justice et les personnes âgées*. Montréal, Centre international de criminologie comparée, « Les Cahiers de recherche criminologique », 7.
- FIGGIE, H. E. 1980. *The Figgie Report on Fear of Crime: America Afraid*. Willoughby, Ohio, A-T-O Inc.
- FORUM DES CITOYENS, ÂGÉS DE MONTRÉAL (J. BARABÉ-LANGLOIS, présidente). 1992. *Le « devoir d'ingé-*

rence » auprès des aînés. Communication présentée dans le cadre du deuxième congrès mondial sur la violence et la coexistence humaine, Montréal, 12-14 juillet.

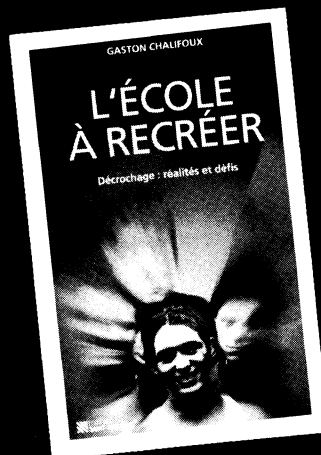
GNAEDINGER, N. 1989. *Les Mauvais Traitements imposés aux personnes âgées*. Document de travail préparé pour la conférence nationale sur la violence familiale « Main dans la main ». Ottawa, Santé et Bien-être social Canada.

GRANDMAISON, A. 1988. *Protection des personnes âgées : étude exploratoire de la violence à l'égard de la clientèle des personnes âgées au CSSMM*. Montréal, CSSMM.

LAFLAMME-CUSSON, S., et M. BARIL, en collaboration avec Marie BEAULIEU. 1989. *Le Vieillissement et l'appréhension du phénomène criminel*. Montréal, Centre international de criminologie comparée.

LAMARCHE, M.-C., et Y. BRILLON. 1983. *Les Personnes âgées de Montréal face au crime*. Montréal, Centre international de criminologie comparée.

VIENT DE PARAÎTRE



L'ÉCOLE À RECRÉER

Décrochage : réalités et défis
par **GASTON CHALIFOUX**

L'éducation a vécu, il ya trente ans, un chambardement majeur. Dans l'enthousiasme d'un nouveau départ nous avons oublié de mesurer les conséquences : morosité, désaffection et désabusement au sein du système de l'éducation.

Ce livre est un urgent appel à l'imagination, à la créativité, un geste de confiance envers les jeunes et leurs éducateurs pour sortir de la triste réalité du décrochage.

170 pages, 19,95 \$

**ÉDITIONS
SAINT-MARTIN**

**4316, boul. Saint-Laurent, bureau 300
Montréal, H2W 1Z3, Tél. : (514) 845-1695**